

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 20 janvier 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs, Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de décembre 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC Robert-Cliche – Programme de rénovation domiciliaire - Critères d'admissibilité
8. Appui à la MRC Haut-Richelieu – Programme d'amélioration de l'habitat de la SHQ – Calcul du revenu – Pièces justificatives
9. Rapport du comité de transport
10. Autorisation de paiement à la firme L'Archevêque & Rivest - Travaux de réparation au terminus
11. Programme Covoituragemontréal inc.
12. Publicité carte OPUS
13. Adoption des prévisions budgétaires du CRT de Lanaudière
14. Destruction de documents
15. Permanence de madame Anne-Carole Papierny
16. Nomination au comité administratif de la MRC Les Moulins
17. Nomination au comité de transport de la MRC Les Moulins
18. Nomination au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins

19. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins pour agir à titre de substitut en cas d'absence des représentants de la MRC au CRT de Lanaudière
20. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
21. Désignation des délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration du CLDEM
22. Nomination - Table de travail concernant la réduction du bruit (CALM)
23. Nomination – Fonds d'investissement local des Moulins (FIL des Moulins)
24. Nomination – Conférence régionale des élus(es) Lanaudière (CRÉ Lanaudière)
25. Nomination – Comité de développement et de planification de la gare située à Mascouche
26. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
27. Autorisation de paiement à la firme BPR-Triax – Honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de nettoyage et de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales entre la route 335 et la rue Charbonneau
28. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2010
29. Demande de publicité de La Revue - Reflet économique, spécial Main-d'oeuvre 2010
30. Autorisation à Réal Hévey à participer au colloque sur la sécurité civile
31. Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Danielle Messier à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
32. Formation continue obligatoire du Barreau du Québec
33. Rapport du Comité d'aménagement
34. Participation au Forum de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) sous le thème « *Vision d'avenir pour les plans de transport* »
35. Dîner-conférence – Transport 2000 le 15 février 2010
36. Demande d'interconnexion pour les jours fériés
37. Période de questions
38. Clôture de la séance

7241-01-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7242-01-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7243-01-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2009

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7244-01-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 239 904,93\$ pour le mois de janvier 2010 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer janvier 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-001 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 239 904,93\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7245-01-10 Liste des chèques émis au mois de décembre 2009

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2009 pour un montant de 1 478 456,07\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2009* »).

ADOPTÉ

7246-01-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2010* »).

ADOPTÉ

7247-01-10 Appui à la MRC Robert-Cliche – Programme de rénovation domiciliaire - Critères d’admissibilité

CONSIDÉRANT QUE les programmes de rénovation domiciliaire de la Société d’habitation du Québec (SHQ) tels que RénoVillage, PRU, LAAA répondent à un besoin important;

CONSIDÉRANT QUE le critère de revenus des ménages, pour l’application de ces programmes, n’est pas mis à jour de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE ce critère est très restrictif et ne répond aucunement à la réalité prévalant au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de ce critère fait en sorte que des candidats à ces programmes qui sont franchement dans le besoin n’ont pas accès à ceux-ci;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Daniel L’Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins appuie le conseil de la MRC Robert-Cliche et demande à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Organisation du territoire et responsable de la SHQ, que le critère de revenus des ménages lié aux programmes RénoVillage, PRU et LAAA soit révisé à la hausse et indexé périodiquement afin d’être conforme à la réalité.

QUE la présente résolution soit transmise aux députés de Terrebonne et Masson, messieurs Mathieu Traversy et Guillaume Tremblay, à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec, aux MRC de la région de Lanaudière et à la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

7248-01-10 Appui à la MRC Haut-Richelieu – Programme d’amélioration de l’habitat de la SHQ – Calcul du revenu – Pièces justificatives

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a établi des normes et paramètres à appliquer par les gestionnaires de programmes en ce qui a trait au calcul du revenu;

CONSIDÉRANT QU’elle exige copie des rapports d’impôt et des avis de cotisation fédéral et provincial de même que les relevés émis par différents organismes, entreprises ou autres, le tout conformément au bulletin #45 – Juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche administrative demande que les gestionnaires de programmes concilient les relevés avec les avis de cotisation émis par les deux paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE cette tâche excède la compétence des gestionnaires d’autant plus qu’il est de la responsabilité de chaque citoyen de déclarer ses revenus, quels qu’ils soient, aux deux paliers de gouvernement et que ces derniers, en fonction des déclarations soumises, émettent les avis de cotisation;

CONSIDÉRANT QUE les avis de cotisation émis par les gouvernements fédéral et provincial devraient amplement suffire à établir le revenu d’une personne souhaitant bénéficier des programmes de subvention;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC du Haut-Richelieu dans sa demande auprès de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) de limiter les pièces justificatives dans le cadre du calcul du revenu aux avis de cotisation fédéral et provincial.

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de cesser d'exiger des gestionnaires de programmes qu'ils obtiennent tous les relevés émis par différents organismes, entreprises ou autres afin d'établir le revenu des citoyens.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et responsable de la SHQ, aux députés de Terrebonne et Masson, messieurs Mathieu Traversy et Guillaume Tremblay, à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec, aux MRC de la région Lanaudière et à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉ

7249-01-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7250-01-10 Autorisation de paiement à la firme L'Archevêque & Rivest - Travaux de réparation au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des travaux de réparation au terminus relatifs au poste de travail côté client et au poste de travail photographie;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par L'Archevêque et Rivest, entrepreneur général au montant de 2 251,86\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'Archevêque et Rivest, entrepreneur général, soient et sont retenus pour effectuer, au terminus, des travaux de réparation relatifs au poste de travail côté client et au poste de travail photographie, pour un montant de 2 251,86\$, incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 8 décembre 2009 et déposée par François Pilon, chargé de projet pour la firme L'Archevêque et Rivest, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-002 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 251,86\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 « *Transport*

en commun – Infrastructure », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7251-01-10 Programme Covoituragemontréal inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragemontréal inc., la somme de 1 535,10\$, incluant les taxes, pour l'accès et la gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 janvier au 15 septembre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-003 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 535,10\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7252-01-10 Publicité carte OPUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'informer et de publiciser la carte OPUS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à acheter du matériel de communication pour un montant ne dépassant pas 3 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2010-003A émis par le trésorier au montant de 3 500,00\$ (poste budgétaire 2190-341, « *Publicité, information* »), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7253-01-10 Adoption des prévisions budgétaires du CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de Transport de Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2010 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2010 du Conseil Régional de Transport de Lanaudière telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 18 078 503\$.

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport de Lanaudière tel que transmis à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport de Lanaudière.

ADOPTÉ

7254-01-10 Destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE les documents répertoriés à l'annexe intitulée « *Liste des dossiers à détruire en 2010* », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ont été vérifiés;

CONSIDÉRANT le calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des documents répertoriés à l'annexe intitulée « *Liste des dossiers à détruire en 2010* », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément au calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'annexe intitulée « *Liste des dossiers à détruire en 2010* ».

ADOPTÉ

7255-01-10 Permanence de madame Anne-Carole Papierny

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Carole Papierny, responsable de la planification et du développement du transport collectif, a terminé sa période de probation;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Anne-Carole Papierny, responsable de la planification et du développement du transport collectif, soit et est acceptée à compter du 24 décembre 2009.

ADOPTÉ

7256-01-10 Nomination au comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 5 de la MRC Les Moulins constituant le comité administratif, le mandat des membres du comité administratif est de deux (2) ans ou la durée du mandat du préfet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 du règlement numéro 5 de la MRC Les Moulins constituant le comité administratif permet de nommer cinq (5) membres par résolution;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant, et messieurs Jean-Luc Labrecque, Frédéric Asselin et Donald Mailly, conseillers, soient et sont nommés pour siéger au Comité administratif de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7257-01-10 Nomination au comité de transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a créé le comité de transport en février 2003;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009, il y a lieu de nommer les membres du comité de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre et Stéphane Berthe, représentants de la Ville de Terrebonne et messieurs Donald Mailly et Normand Pagé, représentants de la Ville de Mascouche, soient et sont nommés au Comité de transport de la MRC Les Moulins pour l'année 2010.

ADOPTÉ

7258-01-10 Nomination au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009, il y a lieu de nommer les membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE Madame Marie-Josée Beaupré, monsieur Daniel L'Espérance et monsieur Frédéric Asselin, représentants de la Ville de Terrebonne et madame Denise Paquette, représentante de la Ville de Mascouche, soient et sont nommés au Comité d'aménagement de la MRC Les Moulins pour l'année 2010.

ADOPTÉ

7259-01-10 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins pour agir à titre de substitut en cas d'absence des représentants de la MRC au CRT de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Cloutier représentait la MRC Les Moulins, à titre de substitut, au conseil d'administration du CRT de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution # 5673-11-05;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Normand Pagé soit et est nommé pour représenter, à titre de substitut, la MRC Les Moulins, en cas d'absence de messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et/ou Jean-Luc Labrecque, au conseil d'administration du CRT de Lanaudière.

ADOPTÉ

7260-01-10 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Lacasse représentait la MRC Les Moulins, au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉ

7261-01-10 Désignation des délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration du CLDEM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 6984-05-09, a désigné les membres du conseil d'administration du CLDEM;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009, il y a lieu de modifier la résolution numéro 6984-05-09;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 613-12-2009 adoptée par de la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6984-05-09, adoptée par le conseil de la MRC Les

Moulins, afin de désigner les membres du conseil d'administration du CLDEM, soit et est modifier.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les délégués des municipalités suivants afin de siéger à titre de membres du conseil d'administration du CLDEM :

Sièges #1 à #8
Délégués des municipalités : Richard Marcotte, maire, Ville de Mascouche
Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche
Lise Gagnon, conseillère, Ville de Mascouche,
à titre de substitut

Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne
Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne
Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Stéphane Berthe, conseiller, ville de Terrebonne

Denis Poitras, conseiller, Ville de Terrebonne
Nathalie Bellavance, conseillère, Ville de Terrebonne

ADOPTÉ

7262-01-10 Nomination - Table de travail concernant la réduction du bruit (CALM)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du mois de septembre de la MRC, le conseil a adopté la résolution numéro 7120-09-09 afin d'exprimer qu'il est favorable à la mise en place d'une table de travail régionale concernant la réduction du bruit, composée de représentants de la MRC Les Moulins, de représentants de la Coalition Antibruid Les Moulins (CALM), de conseillers municipaux et de représentants municipaux des services de sécurité publique (service de police) et des services de communications des deux villes ou de toute personne que ce Comité jugera opportun de s'adjoindre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a informé la MRC Les Moulins qu'elle compte déléguer messieurs Réal Leclerc, Sylvain Tousignant, Sylvain Théorêt et madame Isabelle Lewis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a informé la MRC Les Moulins qu'elle compte déléguer madame Lise Gagnon et messieurs Dominic André Le Page et Francis Caron;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Antibruid Les Moulins (CALM) a informé la MRC Les Moulins qu'elle compte déléguer monsieur Daniel LeBlanc, président-fondateur, madame Véronique Boissonnet de Terrebonne et monsieur Jean-Marc Leblanc de Mascouche, à titre de représentants à cette nouvelle table de concertation, si le nombre de trois (3) représentants de la CALM est reconnu acceptable par les instances en place;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une table de travail régionale concernant la réduction du bruit soit mise en place.

QUE cette table de travail soit composée de messieurs Réal Leclerc, Sylvain Tousignant, Sylvain Théorêt et madame Isabelle Lewis, représentants de la Ville de Terrebonne, de madame Lise Gagnon et messieurs Dominic André Le Page et Francis Caron,

représentant de la Ville de Mascouche et de messieurs Daniel LeBlanc et Jean-Marc Leblanc et madame Véronique Boissonnet, représentants de la Coalition Antibruit Les Moulins (CALM).

ADOPTÉ

7263-01-10 Nomination – Fonds d’investissement local des Moulins (FIL des Moulins)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009, il y a lieu de nommer les deux (2) membres de la MRC Les Moulins pour siéger à titre de membre du Fonds d’investissement local (FIL) des Moulins;

Il est proposé par monsieur Daniel L’Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Donald Mailly et Stéphane Berthe, conseillers de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés pour siéger à titre de membre du Fonds d’investissement local (FIL) des Moulins.

ADOPTÉ

7264-01-10 Nomination – Conférence régionale des élus(es) Lanaudière (CRÉ Lanaudière)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009, il y a lieu de nommer les représentants de la MRC Les Moulins au conseil d’administration de la CRÉ Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, Richard Marcotte, Marc Campagna et Denis Poitras et madame Nathalie Filion soient et sont nommés pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d’administration de la CRÉ Lanaudière.

ADOPTÉ

7265-01-10 Nomination – Comité de développement et de planification de la gare située à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 6559-04-08, a mandaté un comité formé des directeurs généraux de la MRC Les Moulins, de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Mascouche, des conseillers madame Denise Cloutier et monsieur Jean-Luc Labrecque ainsi que des maires des Villes de Mascouche et Terrebonne, pour analyser la problématique et faire rapport au conseil;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de remplacer madame Denise Cloutier ;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate madame Denise Paquette, conseillère de la Ville de Mascouche, en remplacement de madame Denise Cloutier, afin de siéger au comité de développement et de planification de la gare régionale située à Mascouche.

ADOPTÉ

7266-01-10 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée numéro 4, datée du 13 janvier 2010, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 494 923,38\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 494 923,38\$, conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-004 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 494 923,38\$, poste budgétaire 2610-421 «*Stabilisation Berges Mascouche*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7267-01-10 Autorisation de paiement à la firme BPR-Triax – Honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de nettoyage et de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales entre la route 335 et la rue Charbonneau

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7107-09-09 adoptée le 15 septembre 2009, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à la firme BPR-Triax pour effectuer les relevés de terrain, la mise en plan des ouvrages existants et des travaux proposés, l'estimation détaillée des travaux, la préparation des documents d'appel d'offre pour les services d'un entrepreneur, la demande d'autorisation au MDDEP et la détermination du bassin des contribuables intéressés et bénéficiaires des travaux, le tout pour une somme de 22 000,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 18 décembre 2009, relativement à la préparation des plans et devis, au montant de 17 382,75\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BPR-Triax, la somme de 17 382,75\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7107-09-09 relativement aux travaux de nettoyage et de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales entre la route 335 et la rue Charbonneau.

ADOPTÉ

7268-01-10 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2010;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2010:

Climatisation Profair	2 589,00 \$
COOP Taxi Terrebonne	118 798,00 \$
Covoiturage Montréal	2 040,00 \$
CRT Lanaudière	186 100,00 \$
Cybergénération	1 035,00 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & ass.	13 500,00 \$
Entente CIT Laurentides	159 597,00 \$
Entente CLDEM	1 252 860,00 \$
Entente CRT Lanaudière	87 639,00 \$
Entente Viagym	196 704,00 \$
Entretien ménager Techno Pro	39 019,00 \$
Nissan Finance	8 267,00 \$
Gestion Charles Dubuc	23 590,00 \$
Lanau Bus S.E.C	11 391 382,00 \$
Lanau Com S.E.C	241 417,00 \$
Les Prévoyants	780,00 \$
Pitney Bowes	2 348,00 \$
Salaires et avantages sociaux	992 951,00 \$
Système de sécurité Chubb	874,00 \$
Tourisme des Moulins	200 000,00 \$
Transport adapté des Moulins	517 171,00 \$
Viva Le Réseau	1 188,00 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-005 émis par le secrétaire trésorier au montant de 15 439 849,00\$, excluant les taxes, soit accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7269-01-10 Demande de publicité de La Revue - Reflet économique, spécial Main-d'oeuvre 2010

CONSIDÉRANT QUE La Revue publiera, le 3 février prochain, un cahier spécial *Reflét économique, Main-d'oeuvre 2010* quelques jours avant la tenue du Salon de l'emploi qui aura lieu le 5 février;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue pour un montant de 955,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-006 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 955,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, « *Publicité*,

information », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7270-01-10 Autorisation à Réal Hévey à participer au colloque sur la sécurité civile

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur la sécurité civile organisé par le ministère de la Sécurité publique, les 17 et 18 février 2010, à Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Réal Hévey soit et est autorisé à assister au colloque sur la sécurité civile organisé par le ministère de la Sécurité publique, les 17 et 18 février 2010, à Saint-Hyacinthe. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-007 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 175,00\$, poste budgétaire 2220-312 « *Sécurité incendie - Congrès, Colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7271-01-10 Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Danielle Messier à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Danielle Messier à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon et de madame Danielle Messier aux montants respectifs de 475,23\$, incluant les taxes et 353,17\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-008 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 828,40\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7272-01-10 Formation continue obligatoire du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2009, tous les membres inscrits au Tableau de l'ordre du Barreau du Québec doivent compléter au moins 30 heures de formation liée à l'exercice de la profession et reconnue par le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et avocates et le Comité exécutif du Barreau, et ce, au cours d'une période de référence de 2 ans;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Baribeau, greffière, soit et est autorisée à assister aux journées de formation continue qui se tiendront au cours de l'année 2010, le tout, dans le cadre des nouvelles exigences du Barreau du Québec, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, envers tous ses membres inscrits au Tableau de l'ordre. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-009 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 1 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7273-01-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7274-01-10 Participation au Forum de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) sous le thème « *Vision d'avenir pour les plans de transport* »

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) organise un forum sur la planification des transports le 16 février 2010 au Centre Sheraton à Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE madame Anne-Carole Papierny, responsable de la planification et du développement du transport collectif, soit et est autorisée à assister au forum sur la planification des transports organisé par l'AQTR le 16 février 2010 au Centre Sheraton à Montréal.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-010 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 510,20\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-454 « *Transport - Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7275-01-10 Dîner-conférence – Transport 2000 le 15 février 2010

CONSIDÉRANT la tenue d'un dîner-conférence organisé par Transport 2000, le 15 février 2010, à Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par madame Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Michel Lefebvre et Frédéric Asselin soient et sont autorisés à assister au dîner-conférence organisé par Transport 2000, le 15 février 2010, à Montréal. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-011 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, poste budgétaire 2370-312 « *Transport et communication - Congrès, Colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7276-01-10 Demande d'interconnexion pour les jours fériés

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sur tout le territoire de Lanaudière, sept (7) jours fériés par année, soit le vendredi Saint, le lundi de Pâques, la journée des Patriotes, la Saint-Jean-Baptiste, la Fête du Canada, la Fête du Travail et l'Action de grâces; l'interconnexion durant la période des Fêtes, entre les MRC de la région de Lanaudière, pour une période d'un mois, soit de la mi-décembre à la mi-janvier;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion, présentée par le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sur tout le territoire de Lanaudière, sept (7) jours fériés pour l'année 2010, soit le vendredi Saint, le lundi de Pâques, la journée des Patriotes, la Saint-Jean-Baptiste, la Fête du Canada, la Fête du Travail et l'Action de grâces, et ce, à la condition que les autres services de transport adapté des MRC de la région de Lanaudière participent à l'interconnexion.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, s'informe des plus récents développements relativement aux dossiers suivants : demande d'interconnexion du RUTAL pour les jours fériés, train de l'Est et carte OPUS. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du comité des soins palliatifs.

7277-01-10 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier